

HST-2609 Séminaire d'histoire des Amériques IV : Droit, justice et société au Québec et au Canada, XVII^e-XX^e siècles

Automne 2024

Responsable : Donald Fyson

Objectifs

Ce séminaire vise à amener les personnes participantes à :

- comprendre l'évolution du droit et de la justice, civile et criminelle, au Québec et ailleurs au Canada depuis les débuts de la présence européenne jusqu'à nos jours ;
- mettre cette évolution en relation avec les autres transformations sociales ;
- comparer cette évolution avec celles d'autres sociétés occidentales ;
- comprendre les grandes lignes des approches historiographiques envers l'histoire du droit et de la justice.

Contenu

Ce séminaire se penche sur l'histoire sociale du droit et de la justice au Québec et au Canada, depuis le XVII^e jusqu'au XX^e siècle. Au coeur du séminaire : le rapport entre droit, justice et société. Comment les institutions formelles du droit et de la justice, civiles comme criminelles, servent-elles à établir et à maintenir les normes et à réguler les tensions ? Quel est le contexte social, économique, politique et culturel de l'évolution du droit et des institutions juridiques ? Comment l'étude du droit et de la justice peut-elle nous éclairer sur des phénomènes historiques plus larges comme l'évolution de l'État, l'importance sociale changeante des Églises, les effets de l'urbanisation, les différences entre ville et campagne ? Qui a recours au droit et à la justice et pour quelles raisons ? Quel est l'impact de la classe sociale, du genre, de la race et de l'ethnie sur le rapport au droit et à la justice ? Quelles sont les perceptions populaires du droit et de la justice ? Voilà des questions fondamentales à explorer dans ce séminaire.

Étudier l'histoire du droit et de la justice au Québec et ailleurs au Canada nous permet également d'aborder la question du particularisme. Dans quelle mesure les sociétés québécoise et canadienne subissent-elles les grandes transformations du droit et de la justice vécues à travers le monde occidental ? Quelles en sont les spécificités ? Par exemple, au Québec, sous le régime français, avec l'implantation d'un droit civil et criminel européen en contexte colonial et autochtone ; après la Conquête, avec l'imposition d'un droit et d'une justice en partie d'inspiration britannique dans une société majoritairement francophone ; après la Confédération, avec l'implication dans la justice de trois paliers étatiques distincts (fédéral, provincial, municipal) ; avant 1960, dans un contexte socio-politique qui est souvent présenté comme arriéré ?

Fonctionnement

Les premières séances du séminaire seront consacrées à des exposés magistraux et à des discussions à partir de lectures obligatoires, pour établir une base de connaissances communes.

Chaque personne participante choisira aussi un sujet qui permet d'étudier le rapport entre droit, justice et société au Québec et/ou au Canada hors Québec à partir d'un corpus documentaire (sources) bien défini et produira une étude d'environ vingt pages, basée sur une analyse du corpus et sur une mise en contexte comparée (historiographie nationale et internationale sur le même sujet). Le travail dans les sources sera encadré par l'enseignant. La dernière partie du séminaire consistera en la présentation orale et écrite des travaux réalisés et leur discussion en groupe.

Évaluation

Participation orale : 30 %, dont :

- présentation orale du travail long : 10 %
- commentaire oral du travail d'un autre : 10 %
- participation générale aux discussions et au cours : 10 %

Travail écrit : 70 %, dont :

- bibliographie préliminaire : 10 %
- problématique et plan : 10 %
- travail long (version préliminaire) : 10 %
- travail long (version finale) : 40 %

Bibliographie

Une bibliographie détaillée sera disponible sur le site Portail du cours. Certaines des lectures obligatoires pourraient être en anglais.